



Réalisation des aménagements signalétiques et scénographiques de la Maison du Tourisme et du Parc à Génolhac

Règlement de consultation (RC)

**Marché à procédure adaptée (MAPA)
N°2020/PNC/MAPA/04**

Date et heure limites de remise des candidatures : le vendredi 4 septembre 2020 à 17h30



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales



Parc national des Cévennes

6 bis place du Palais • 48400 Florac-Trois-Rivières

Tél. +33 (0)4 66 49 53 00 • Fax: +33 (0)4 66 49 53 02

www.cevennes-parcnational.fr • info@cevennes-parcnational.fr

1. NOM ET ADRESSE DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Etablissement public du Parc national des Cévennes (EP PNC)

6 bis, place du palais 48400 FLORAC TROIS RIVIERES

Responsable du marché : Madame la directrice de l'établissement public du Parc national des Cévennes

2. OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent marché porte sur la réalisation des aménagements signalétiques et scénographiques de la Maison du Tourisme et du Parc à Génolhac.

3. TYPE DE CONSULTATION

Ce marché public est passé selon la procédure adaptée en application des articles L.2123-1 du code de la commande publique.

Dans le respect des articles L.2194-1 et 2 et R.2194-1 à 4 du code de la commande publique, le marché pourra être modifié en cours d'exécution par le pouvoir adjudicateur, afin d'adapter les prestations initialement demandées en cours de réalisation du marché si cela s'avérait nécessaire. Toutes les précisions sont données par la suite quant aux modalités du marché.

3.1 Lots - Tranches

Le présent marché comporte 4 lots.

- LOT 1 : Fourniture et pose d'une signalétique et d'enseignes extérieures
- LOT 2 : Fourniture et pose de mobiliers d'interprétation
- LOT 3 : Fourniture et pose d'un mobilier en bois et métal
- LOT 4 : Fourniture et pose d'aménagements scénographiques

3.2 Variantes - Options

Des variantes pourront être proposées par les prestataires, concernant des prestations qu'ils jugent utiles à l'exécution optimale de la mission.

4. PUBLICATION

Site Internet de l'établissement Public du Parc national des Cévennes.

Site profil d'acheteur (plate-forme des achats de l'Etat).

5. DUREE DU MARCHE

La durée du marché est fixée à 12 mois à compter de la notification de l'ordre de service.

Le détail par lot est spécifié dans le CCTP.

6. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

Les prix sont fermes et définitifs. Les prestations seront réglées par application des prix de l'annexe financière de l'acte d'engagement.

Le règlement des dépenses adressées à l'EP PNC se fera par mandat administratif suivi d'un virement.



Parc national des Cévennes

7. DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des propositions est de 90 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

8. LE DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE)

8.1 Composition du dossier de consultation

Le dossier de consultation (liste des pièces à fournir au candidat par l'acheteur public) comprend les documents suivants :

- le présent règlement de consultation (RC) ;
- l'acte d'engagement (ATTR1) et son annexe financière ;
- la lettre de candidature (DC1) ;
- la déclaration du candidat (DC2) ;
- les cahiers des clauses administratives et techniques.

Le CCAG applicable aux marchés publics de Travaux (arrêté du 8 septembre 2009) s'applique au présent marché.

Ces pièces prévaudront sur toutes autres pièces (contrat etc.) prévues et utilisées par le prestataire.

8.2 Retrait du dossier de consultation

Retrait sur la plateforme de dématérialisation : Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable sur le site Internet <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Le retrait du document sous forme électronique n'oblige pas le candidat à déposer électroniquement son offre.

Retrait auprès du Parc national des Cévennes : Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable sur le site Internet <http://www.cevennes-parcnational.fr>

8.3 Modification de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir éléver aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

9. MODALITES DE TRANSMISSION DES OFFRES

9.1 Condition d'envoi et date limite de réception des offres

Les offres devront être transmises au secrétariat général du Parc national des Cévennes, 6 bis place du Palais, 48400 Florac Trois Rivières :

- soit par courrier postal recommandé avec accusé de réception ;
- soit déposées contre récépissé ;



Parc national des Cévennes

Les offres devront être déposées dans une enveloppe cachetée portant, dans le coin supérieur gauche,

la mention : **2020/PNC/MAPA/04, « Réalisation des aménagements signalétiques et scénographiques de la Maison du Tourisme et du Parc national de Génolhac »**

soit déposées électroniquement sur le site des marchés publics de l'Etat.

La date limite de réception des offres est fixée le **4 septembre 2020 avant 17h30**.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré ou qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ne seront pas retenus. Ils seront renvoyés non ouverts à leur auteur.

9.2 Contenu des offres

La candidature comprend :

- ☒ la lettre de candidature (DC1) dûment complétée;
- ☒ la déclaration du candidat (DC2) dûment complétée et **les documents justificatifs demandés** ;
- ☒ une attestation, signée par les services fiscaux, de non assujettissement à la taxe sur la valeur ajoutée si l'organisme ne facture pas de taxe sur la valeur ajoutée ;
- ☒ une attestation d'assurance garantissant sa responsabilité à l'égard de tiers et de l'EP PNC en cas d'accidents ou de dommages causés par la conduite des prestations ou les modalités de leur exécution ;
- ☒ une plaquette ou présentation synthétique de l'entreprise, et moyens humains et matériels (peut être inclus dans le mémoire technique)
- ☒ un RIB ou RIP.

L'offre comprend obligatoirement :

- ☒ l'acte d'engagement (ATTRI1) et son annexe financière (détail descriptif estimatif et/ou bordereau des prix) dûment complétés et signés ;
- ☒ pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre un DC4 « déclaration de sous-traitance » dûment complété (article L.2193-5 du code de la commande publique) ;
- ☒ les autres pièces du marché datées et signées ;

un mémoire technique détaillant et produisant :

- le nom des intervenants envisagés et leurs compétences, l'organisation de l'équipe et le chef de projet référent.
- les références professionnelles, expériences, formation et fonction des intervenants en lien avec le projet,
- une liste de références du candidat et de ses éventuels sous-traitants pour des missions semblables,
- une description de la méthodologie et du déroulé proposés au regard des objectifs poursuivis détaillés dans le cahier des clauses techniques particulières ou cahier des charges,
- le planning de la réalisation proposé sur lequel le candidat s'engage, par lot,
- les éléments relatifs aux conditions de garantie des mobiliers posés,
- les éléments constitutifs de la politique de développement durable de l'entreprise,
- toutes observations qu'il peut émettre sur le cahier des charges et les éventuelles difficultés rencontrées.



Parc national des Cévennes

9.3 Langue de rédaction des propositions

Les propositions et notices diverses doivent être rédigées en langue française.

9.4 Unité monétaire

Le candidat est informé que le pouvoir adjudicateur souhaite conclure le marché en euros.

10. ADMISSION DES CANDIDATURES

Le jugement des candidatures sera effectué sur la base des garanties professionnelles, techniques (moyens...) et financières des entreprises. Entrera en ligne de compte la présentation du dossier de candidature qui doit faire ressortir des informations claires, simples et dénuées de toute ambiguïté.

11. JUGEMENT DES OFFRES

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

<i>Libellé</i>	<i>%</i>
1- Prix des prestations	40
2- Valeur technique des prestations	50
3- Politique de développement durable de l'entreprise	10

11.1 Le critère prix des prestations

Les offres seront comparées sur la base de chacune des propositions détaillées dans l'annexe financière fournie par le candidat.

Le calcul de la note s'effectuera selon la formule suivante (hors offre jugée anormalement basse) :

Note sur 10 = $10 \times (\text{prix de l'offre la plus basse}/\text{prix de l'offre examinée})$.

Puis il sera appliqué le coefficient de pondération de 40%.

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans le sous-détail d'un prix ou dans la proposition financière figurant dans l'offre d'un candidat, elles seront rectifiées et c'est le montant ainsi rectifié qui sera pris en considération pour le jugement des offres.

Toutefois si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier le sous-détail pour le mettre en harmonie avec le prix unitaire correspondant ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

11.2 Le critère valeur technique des prestations

Le critère « valeur technique » sera jugé au vu du mémoire technique fourni par le candidat.

Ce document devra mettre en évidence l'organisation du chantier proposée par le candidat y compris les moyens humains et matériels affectés à la réalisation des travaux et tous détails sur la qualité technique des prestations qu'il se propose d'exécuter :

- **sous-critère 1** “Références sur des projets similaires” sera noté sur 4/10 (0 : pas d'information – 1 : insuffisant – 2 : satisfaisant – 3 : très satisfaisant).
- **sous-critère 2** “Modalités et calendrier d'exécution de la prestation ” sera noté sur 3/10 (0 : pas d'information – 1 : insuffisant – 2 : satisfaisant – 3 : très satisfaisant).
- **sous-critère 3** “ conditions de garantie, qualité, délai, traitement UV, et autres informations indispensables pour les matériels envisagés ” sera noté sur 3/10 (0 : pas d'information – 1 : insuffisant – 2 : satisfaisant – 3 : très satisfaisant) ;

Puis, il sera appliqué à la note sur 10 le coefficient de pondération de 50 %.

11.3 Politique de développement durable de l'entreprise

Ce critère est jugé sur la base des pièces du mémoire technique (notamment en référence au paragraphe 3.4 du CCTP), fournies par le candidat.

La note maximum pour ce critère sera de 10, le coefficient de pondération est de 10 %.

11.4 Note finale pour la sélection

Les notes obtenues pour les trois critères seront pondérées par le coefficient du tableau de pondération ci-dessus.

Le calcul de la note finale s'effectuera donc de la manière suivante :

Note finale = note critère n°1 x 40% + note critère n°2 x 50% + note critère n°3 x 10%

L'EP PNC se réserve la possibilité de se faire communiquer les décompositions ou sous-détails des prix, ayant servis à l'élaboration des prix, qu'il estimera nécessaires.

L'EP PNC se donne la possibilité de négocier les propositions avec un nombre limité de candidats seulement.

L'offre retenue est l'offre qui a obtenu la meilleure note, appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessus avec leur pondération.

A l'issue de la période d'examen et de comparaison des offres, le pouvoir adjudicateur adresse une lettre aux candidats dont l'offre n'a pas été retenue.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise les certificats des articles R.2143-6 à 10 du code de la commande publique, dans le délai de **10 jours** imparti par la personne responsable du marché.

Conformément aux articles L.2141-8 du code de la commande publique, les renseignements erronés ou inexacts portés sur les documents produits par le candidat pourront entraîner la résiliation du marché.

12. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour tout renseignement complémentaire concernant le marché ou les prestations techniques, les candidats peuvent s'adresser :

Pour les renseignements d'ordre administratif :

- Correspondante administrative, Martine BOURGADE, chargée de la commande publique,

Tél. : 04 66 49 53 38 - Courriel : martine.bourgade@cevennes-parcnational.fr

- Responsable de la procédure Mme Céline BILLAULT, secrétaire générale,

Courriel : celine.billault@cevennes-parcnational.fr

Pour les renseignements d'ordre technique :

Le maître d'œuvre en charge du suivi technique de la réalisation des aménagements sera M. Philippe Bénichou, Alliance consultants :

✉ : 04.99.62.27.57 ✉ : alliance.consultants@wanadoo.fr



Parc national des Cévennes